

Informations de base	
2006/2210(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles Subject 3.60 Politique de l'énergie 3.70 Politique de l'environnement 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		LIOTARD Kartika Tamara (GUE/NGL)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Environnement	2757	2006-10-23
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Environnement	DIMAS Stavros	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
21/12/2005	Publication du document de base non-législatif	COM(2005)0670 	Résumé
07/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/10/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
28/02/2007	Vote en commission		Résumé
05/03/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0054/2007	

24/04/2007	Débat en plénière		
25/04/2007	Décision du Parlement	T6-0154/2007	Résumé
25/04/2007	Résultat du vote au parlement		
25/04/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2210(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENV/6/33974

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE380.809	07/11/2006	
Amendements déposés en commission		PE378.725	05/12/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0054/2007	05/03/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0154/2007	25/04/2007	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2005)0670 		21/12/2005	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2005)1683 		21/12/2005	

Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles

2006/2210(INI) - 25/04/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Kartika Tamara **LIOTARD** (GUE/NGL, NL), le Parlement européen prend acte, sans y souscrire, de la communication précitée de la Commission intitulée « Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles » et regrette l'absence de vision claire quant aux moyens d'en réaliser les objectifs globaux. Il considère que la plateforme d'action de la Commission sur l'examen de la stratégie est trop prudente et de portée trop limitée et qu'elle ne saurait inciter, sous sa forme actuelle, l'opinion publique et les responsables politiques à adhérer aux missions cruciales qui la sous-tendent.

Le rapport invite la Commission à fixer, aux niveaux politique et sectoriel, des objectifs ciblés pour l'efficacité des ressources, et à accélérer les travaux sur les instruments appropriés qui permettront des avancées régulières. Il appelle l'UE à intensifier ses efforts et à prendre des décisions afin qu'elle

devienne l'économie mondiale la plus efficace en termes d'utilisation des ressources et de l'énergie, tout en soulignant que la réalisation de tels objectifs permettrait une plus grande indépendance et sécurité en matière d'approvisionnement en ressources et en énergie, ainsi que le découplage entre la croissance économique et l'exploitation des ressources naturelles.

Les députés estiment que la Commission se doit de prendre au sérieux le Parlement, l'opinion publique européenne et l'environnement, et l'invite à :

- fixer des objectifs et des échéanciers impératifs pour les ressources naturelles selon les deux axes suivants: a) mettre au point et appliquer les meilleures pratiques à chaque stade de la production ; b) réduire les quantités de gaz à effet de serre d'au moins 15% d'ici 2020 et de 60 à 80% d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990;

- définir les meilleures pratiques pour les principales catégories de produits, en commençant par les « dix de tête » (définies par la Commission), cette opération devant s'achever au bout de trois ans;

- proposer des politiques communautaires visant à: i) promouvoir l'interaction des parties intéressées et la mise en œuvre des évaluations du cycle de vie (ECV) et/ou d'autres méthodes parmi les entreprises, ainsi que fournir, sur demande, des informations à ce sujet ; ii) définir les objectifs à atteindre en matière d'émissions de CO₂, à la fois au plan national et par secteur d'activité.

Les députés estiment que la stratégie thématique devrait comporter des lignes directrices expliquant, pour certains secteurs, les mesures nécessaires et les changements requis pour que les politiques mises en place permettent une utilisation des ressources durable ou plus efficace. Par ailleurs, ils ne partagent pas l'avis de la Commission selon lequel les indicateurs ne sont pas encore connus, qui permettraient d'inclure dans la stratégie thématique des objectifs concrets, univoques et datés. Dans ce contexte, ils estiment utile la création, d'ici 2008, d'un centre de données européen si cet organe reçoit pour mission d'évaluer et d'optimiser régulièrement les indicateurs connus, et en même temps de définir les indicateurs additionnels nécessaires, afin de faciliter la réalisation de l'objectif à atteindre d'urgence, à savoir ramener à un niveau minimal l'impact de l'utilisation des ressources naturelles sur l'environnement et la santé publique.

Les parlementaires proposent à la Commission d'effectuer dans un délai de trois ans une évaluation des possibilités et instruments permettant de dissocier croissance économique et utilisation des ressources naturelles. Ils invitent également l'UE à veiller à ce que tous les instruments et textes législatifs communautaires contribuent globalement à la conservation des ressources naturelles ainsi qu'à la réalisation d'un développement durable, à la fois dans l'UE et dans les pays tiers. A cet égard, l'UE devrait promouvoir, dans les pays tiers également, des stratégies en matière de ressources, cette action devant se traduire dans la gestion de ses Fonds et de sa politique d'aide.

Le Parlement est d'avis qu'il convient de réduire par quatre, à l'horizon 2030, la consommation de ressources primaires non-renouvelables dans l'UE, voire de réduire de moitié, d'ici cette date, l'utilisation des ressources naturelles et d'augmenter dans le même temps la prospérité à l'échelle mondiale. Il estime qu'un déplacement des subventions en faveur de l'énergie hydraulique à petite échelle, éolienne et solaire, par exemple, favoriserait le recours à de nouvelles technologies et améliorerait la position concurrentielle de l'Europe dans le monde, tout en réduisant sa dépendance à l'égard de combustibles fossiles importés d'autres parties du monde.

Les députés soulignent en outre que l'UE se doit de se fixer un objectif clair et ciblé pour la réduction en valeur absolue de l'utilisation des ressources. Ils estiment qu'il faut réduire de moitié, pour chaque catégorie de ressource, les incidences négatives de la consommation totale de ressources dans l'UE, par exemple par une approche sectorielle dans le bâtiment, les transports et d'autres secteurs d'activité. Dans ce contexte, ils suggèrent de fixer des objectifs pour la réduction de l'utilisation des ressources dans les secteurs suivants: l'alimentation, le logement et les transports, des études récentes ayant montré que ce sont ces secteurs-là qui ont l'impact négatif le plus fort sur l'environnement;

La Commission est invitée à engager trois actions fondamentales :

- a) définir et mettre en œuvre des politiques et actions spécifiques pour les vingt ressources (ou matériaux)-clés dont l'impact est le plus fort; ces politiques et actions devraient être proposées en 2008 au plus tard;

- b) préparer le dialogue avec les parties intéressées sur les secteurs productifs et extractifs les plus tributaires des ressources naturelles, de façon à fixer des objectifs sectoriels et définir les mesures appropriées pour améliorer l'efficacité des ressources;

- c) définir des critères de référence pour la gestion durable et l'exploitation des ressources biotiques (bois, poisson, produits agricoles);

La Commission devrait en outre : i) promouvoir activement la mise au point de nouveaux modèles d'offre de produits, par exemple par le biais de systèmes de services de produits servant le consommateur par des services plutôt que par des produits, ce qui optimiserait l'utilisation tant de l'énergie que des matières premières ; ii) promouvoir des technologies permettant la fabrication de produits durables, réparables, réutilisables et recyclables; iii) promouvoir activement une « société du recyclage » au moyen de mesures pédagogiques, économiques et structurelles, comme par exemple un soutien aux organismes et réseaux de réutilisation et de réparation des produits.

Les députés considèrent par ailleurs que les États membres se doivent de mettre en œuvre la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, tant dans le secteur de la pêche que dans d'autres domaines, et qu'ils doivent, en coopération avec la Commission, prendre des mesures pour réaliser avant 2010 l'objectif de mettre un terme à la perte de la biodiversité.

Le rapport souligne l'importance, pour la mise en œuvre de la stratégie thématique, de l'exigence, déjà affichée dans d'autres domaines stratégiques, de faire provenir, d'ici 2010, 12% de la consommation d'énergie et 21% de la consommation d'électricité dans l'UE de ressources naturelles durables, et rappelle que cet objectif doit être porté à 15% avant 2015. Il affirme que 12% au moins de la consommation de matières premières renouvelables dans l'UE devront provenir, à l'horizon 2010, de ressources faisant l'objet d'une gestion durable avérée, en particulier de produits agricoles, de la pêche et de la sylviculture, et que cet objectif devra être porté à 15% au moins en 2015; il souligne en même temps l'importance de l'objectif, que s'est fixé l'UE, d'une économie d'énergie de l'ordre de 20% d'ici 2020.

Les députés soulignent encore que l'UE se doit de tout mettre en œuvre pour informer correctement les consommateurs et les producteurs sur la consommation durable de ressources naturelles, que l'éducation à l'environnement et notamment à une consommation durable devrait faire partie de l'enseignement de base et que les consommateurs comme les producteurs doivent être associés aux idées promouvant des changements pouvant déboucher sur une utilisation durable des ressources naturelles. Les producteurs devaient informer les citoyens sur l'origine et le mode de production d'un produit, sur la chaîne de production des marchandises et des services, en ce compris l'information sur l'impact écologique de l'ensemble du cycle de vie du produit et sur les ressources naturelles impliquées dans le processus de production ainsi que la mesure dans laquelle le produit est réparable, réutilisable et recyclable.

La Commission est invitée à présenter, au plus tard en 2008, une feuille de route pour la révision, dans chaque secteur d'activité, des régimes de subventions dont les effets sur l'environnement sont très négatifs et qui vont à l'encontre du développement durable, de façon à ce que ces régimes soient progressivement supprimés.

Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles

2006/2210(INI) - 21/12/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une stratégie européenne pour l'utilisation durable des ressources naturelles.

CONTEXTE : la croissance de l'économie mondiale s'accompagne d'une augmentation de l'utilisation des ressources naturelles telles que les terres, les forêts, la faune et la flore sauvages, les sols, l'air, l'eau, les combustibles fossiles et les matières premières. Or, bon nombre de modes d'utilisation et de technologies exercent des incidences sur l'environnement qui compromettent la disponibilité future de ressources. Comme signalé dans le récent rapport de l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, au cours des dernières 50 années, l'homme a altéré les écosystèmes plus rapidement et plus largement que pendant n'importe quelle période comparable de l'histoire de l'humanité, principalement pour répondre aux demandes croissantes de nourriture, d'eau douce, de bois, de fibres végétales et de combustible.

Si les tendances actuelles de l'utilisation des ressources en Europe se poursuivent, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles vont continuer. La question a également une dimension planétaire. L'Union est fortement dépendante des ressources issues des autres continents tandis que les économies en croissance des pays en développement comme la Chine, l'Inde et le Brésil utilisent les ressources naturelles à un rythme qui s'accélère.

Le défi pour les décideurs politiques est de favoriser et de stimuler la croissance tout en évitant simultanément de dégrader l'état de l'environnement. L'Europe a donc besoin d'une stratégie à long terme qui prenne en compte, dans la conception des politiques, les impacts environnementaux de l'utilisation des ressources naturelles, y compris leur dimension extérieure (c'est-à-dire les impacts hors de l'UE, notamment pour les pays en développement).

CONTENU : la «stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources naturelles souligne l'importance d'intégrer des considérations relatives à l'environnement dans les autres politiques qui influent sur l'impact environnemental de l'utilisation des ressources naturelles, mais n'entend pas mettre en œuvre des initiatives spécifiques dans des domaines déjà couverts par des politiques bien établies. Elle définit un cadre politique visant à réduire les incidences de l'utilisation des ressources sur l'environnement dans une économie en expansion. Ses objectifs sont les suivants:

- plus de valeur ajoutée: créer davantage de valeur en utilisant moins de ressources (accroître la productivité des ressources);
- moins d'incidences: réduire l'incidence globale de l'utilisation des ressources sur l'environnement (renforcer l'éco-efficacité);
- de meilleures solutions de substitution: s'il est impossible de parvenir à une utilisation des ressources qui soit moins polluante, il faut remplacer les ressources utilisées actuellement par des solutions de substitution.

Ces objectifs doivent être poursuivis sur l'ensemble du cycle d'utilisation des ressources, en évitant de déplacer les incidences sur l'environnement d'une phase de l'utilisation vers une autre ou d'un pays à un autre. Étant donné que les déchets constituent la dernière phase du cycle de vie des ressources, la stratégie en matière de ressources produira des informations revêtant une grande importance pour la stratégie thématique sur la prévention et le recyclage des déchets, et contribuera à la réduction du volume de déchets.

Afin d'atteindre ces objectifs, la stratégie comporte des actions visant à :

- améliorer notre compréhension et notre connaissance de l'utilisation des ressources en Europe, de ses impacts environnementaux négatifs et de sa portée à l'échelle européenne et globale,
- développer des outils pour surveiller et suivre les progrès dans l'UE, dans les États membres et par secteurs économiques,
- stimuler la mise en œuvre d'approches et de processus stratégiques aussi bien dans les secteurs économiques que dans les États membres, tout en encourageant ces derniers à développer des plans et programmes,
- informer les acteurs concernés et les citoyens des impacts environnementaux négatifs considérables engendrés par l'utilisation des ressources.

La stratégie propose, à un horizon temporel de 25 ans, plusieurs mesures spécifiques, dont:

- un centre de données géré par la Commission européenne qui regroupera toutes les connaissances disponibles sur les ressources naturelles et informera les responsables politiques;

- un groupe de travail international créé en coopération avec le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) qui formulera des conseils scientifiques indépendants sur les aspects mondiaux de l'utilisation des ressources;
- l'élaboration de mesures et de programmes nationaux par les États membres, sous la conduite d'un forum à haut niveau composé de représentants de la Commission, des États membres et d'autres parties intéressées;
- la prise en compte des incidences de l'utilisation des ressources sur l'environnement dans les plans d'action que la Commission a l'intention d'élaborer dans le cadre de stratégie pour la croissance et l'emploi;
- enfin, d'ici 2008, l'élaboration d'indicateurs permettant de surveiller et d'évaluer périodiquement les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de la stratégie.

La Commission examinera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie en 2010 et, par la suite, tous les cinq ans. Cette révision fera partie de l'évaluation finale du sixième programme d'action pour l'environnement.

La stratégie est l'une des sept stratégies thématiques présentées par la Commission dans la foulée des dispositions du sixième programme d'action pour l'environnement de l'UE (6^{ème} PAE). Les autres stratégies concernent la pollution atmosphérique, l'environnement marin, la prévention et le recyclage des déchets, l'utilisation des pesticides, l'environnement urbain et les sols.

Pour connaître les implications financières du présent dispositif, se reporter à la fiche financière.

Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles

2006/2210(INI) - 23/10/2006

Le Conseil a adopté des Conclusions sur l'utilisation durable des ressources naturelles. Il invite la Commission et les États membres à approuver les actions prioritaires suivantes:

1) Définir la dimension écologique de la vision à long terme prévue dans la nouvelle stratégie en faveur du développement durable : la vision envisagée doit concilier une utilisation durable des ressources naturelles et l'instauration de modes de consommation et de production durables dans une optique d'amélioration des conditions de vie, d'une part, et une diminution de la consommation de ressources naturelles ainsi qu'une réduction de l'incidence de leur utilisation sur l'environnement, d'autre part. Cette vision doit favoriser la mise en place de stratégies visant à réduire la dépendance de l'Europe vis-à-vis des combustibles fossiles et à améliorer significativement l'efficacité de l'utilisation des ressources, afin de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement résultant de la consommation, tout en créant de nouveaux débouchés par des mesures en faveur de l'innovation.

2) Équilibrer l'utilisation des ressources naturelles : la Commission et les États membres devraient fixer des objectifs quant aux incidences propres à chaque ressource et à l'éco efficacité, afin de compléter la stratégie, d'ici à 2010. Les objectifs et les mesures devraient porter sur les utilisations de ressources naturelles qui contribuent le plus aux retombées environnementales et sociales négatives (améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et à réduire les incidences négatives, notamment dans les secteurs tels que le logement, les transports et le secteur alimentaire). Le Conseil demande aux États membres d'acquiescer une meilleure compréhension des incidences de l'utilisation des ressources naturelles tout au long du cycle de vie et, le cas échéant, de mettre en œuvre des programmes et des mesures au niveau national, et il la Commission à faciliter, à un haut niveau et en coopération avec tous les États membres, les échanges de bonnes pratiques et d'informations sur les programmes nationaux en matière d'utilisation durable des ressources naturelles. Il demande également à l'UE de prendre l'initiative au niveau mondial en vue de la création d'un groupe de travail international sur les ressources naturelles sous les auspices du PNUE12. Il souligne enfin qu'il importe d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles pour pouvoir atteindre l'objectif fixé au niveau mondial de réduire de manière significative le rythme de l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010.

3) Rechercher des synergies entre la stratégie sur les ressources naturelles et le plan d'action sur la consommation et la production durables. Le plan d'action sur la consommation et la production durables qu'élaborera la Commission d'ici à 2007 devrait comporter les mesures suivantes:

- § instaurer des dialogues structurés et ciblés entre les pouvoirs publics, les entreprises, les établissements de recherche et les ONG dans le but d'améliorer l'éco-efficacité et élaborer des stratégies dynamiques destinées à promouvoir les meilleures pratiques;
- § encourager les clients et les fournisseurs à rechercher les écotechnologies et les solutions écologiques présentant le meilleur rapport coût/efficacité et à accorder leur préférence aux produits, services et technologies permettant l'utilisation la plus efficace possible des ressources;
- § envisager de recourir à des instruments économiques fondés sur le marché permettant également d'atteindre les objectifs visés de manière efficace au regard de leur coût. L'action menée pour supprimer les subventions nuisibles à l'environnement doit également être poursuivie;
- § fixer des objectifs à long terme en ce qui concerne les performances environnementales des produits et services essentiels, sur la base de l'approche du cycle de vie, et encourager les entreprises et les consommateurs à s'y rallier;
- § inciter les États membres et l'UE à fixer des objectifs indicatifs pour le financement de la recherche et du développement en matière d'éco-innovations;

- § utiliser efficacement l'ensemble des moyens d'action préventifs existants qui favorisent l'utilisation de produits et de modes de production plus respectueux de l'environnement, y compris les labels écologiques, les systèmes de gestion environnementale, la responsabilité des producteurs et les politiques de marchés publics compatibles avec le développement durable;
- § intégrer les préoccupations relatives aux ressources naturelles dans tous les domaines liés à la production et à la consommation durables.